



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 10 novembre 2015

Présidence: Pascale Vollenweider

Ouverture: 20h00

Appel: 48 membres présents, 7 membres excusés

Le quorum est atteint: 87%

Excusés
René-Philippe Charton
Florence Dos Santos
Joëlle Gentile
François Monod
Arlette Thentz
Nicolas Mivelaz
Dominique Vanthier

Ordre du jour

- 1 Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2015.
- 2 Communications de la Présidente.
- 3 Communications de la Municipalité: Communiqué N° 35.
- 4 Dépôt du préavis 2011-2016 / No 75. Adoption du plan de quartier «Grandes-Buttes / Jardins» (Commission CPU).
- 5 Dépôt du préavis 2011-2016 / No 76 : Préavis d'intention relatif au projet de fusion entre les communes de Rolle, Essertines-sur-Rolle et Tartegnin. (1^{er} membre : Rose-Verts rapporteur : Vert-Lib.).
- 6 Préavis No 69/11-16 – Fixation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021. Rapport de la commission – prise de décision.
- 7 Préavis No 72/11-16 – Affaires du personnel, modification de taux d'activité au service culturel. Rapport de la commission – prise de décision.
- 8 Préavis No 74/11-16 – Demande d'un crédit de construction pour l'assainissement du chauffage et de la production d'eau chaude sanitaire du bâtiment Grand-Rue 43 à Rolle. Rapport de la commission – prise de décision.
- 9 Associations intercommunales: nouvelles.
- 10 Divers et propositions individuelles.

La séance débute par l'assermentation de M. Thomas Rigolet (UDC), en remplacement de Mme Diana Rea (UDC), puis la Présidente passe à l'approbation de l'ordre du jour en mentionnant que le point 4 sera traité par la Commission d'urbanisme, que pour le point 5 le premier membre sera PSRV et le rapporteur VL, et qu'en point 6 sera rajouté le dépôt du préavis N° 79/11-16 – Projet de fusion de l'ASPAIRE et de l'ARAERE et sortie du but optionnel « Accueil de jour » de l'ARAS Nyon.
L'ordre du jour modifié est accepté à une large majorité.



1. Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2015.

Le procès-verbal est accepté à la majorité tel que présenté.

2. Communications de la Présidente.

La Présidente remercie les conseillers présents lors des dépouillements des élections fédérales et anticipe en signalant qu'elle aura besoin du plus grand nombre de conseillers possible pour le dépouillement des élections communales du 28 février 2016.

Elle mentionne ensuite la soirée de souien de Pro-Xy Nyon-La Côte du 15 janvier à Etoy et l'invitation à la soirée de cérémonie publique de remise de divers prix artistiques à Nyon le 11 novembre 2015.

3. Communications municipales.

M. Echenard présente un changement dans les transports publics effectif dès le 13 décembre prochain, ce qui impliquera quelques modifications à Rolle. Pour Car Postal, les arrêts de bus seront regroupés à Rolle Gare Nord, plus de bus stationnés à l'avenue de la Gare sous les voies CFF. Le Green Bus et les bus en provenance d'Allaman s'arrêteront en face de la Migros et l'arrêt de la Plantaz sera supprimé. Au centre ville, l'arrêt de bus sera situé devant la laiterie «Jeannette». Au vu des coûts des transports publics, il a été décidé de supprimer une course de la ligne 836 durant les heures creuses de la matinée, sans conséquence pour les rollois qui peuvent utiliser le Green Bus. Par contre, une course supplémentaire est établie pour la ligne 835 en soirée, également pour la ligne 840. En ce qui concerne le réseau CFF, le train en direction de Cointrin de 4h45 est supprimé, par contre un arrêt supplémentaire pour la ligne en provenance de Genève est prévu à 0h15 à Rolle.

La région Genève-Nyon-Rolle est à présent une zone pilote pour les pendulaires qui possèdent un abonnement CFF et qui empruntent, une fois à Genève, les transports publics Uniréseau. Dès le 13 décembre, ils pourront acheter un abonnement à la carte avec un système de zones et les parcours seront moins chers. Ce système sera applicable dans toute la Suisse dès 2016 avec toutes les communautés tarifaires (19 en Suisse).

Mme Byrne Garelli informe que les derniers locaux au Martinet se sont ouverts le 26 octobre dernier. La bibliothèque a de suite rencontré un grand succès, le Sésame a également ouvert ses portes et fonctionne normalement ainsi que les salles de gymnastique. Le club de tennis de table a pu quitter la salle communale et les entraînements se passent au Martinet D. L'école de musique a aussi pu prendre possession de ses locaux et aucun problème ne s'est présenté jusqu'alors. Les locaux sont donc à la hauteur de ce qui avait été prévu, et quelques finitions sont à terminer.

En date du 4 novembre les utilisateurs du port, les personnes en listes d'attente et les conseillers communaux ont été reçus en séance d'information. Le Casino était plein, beaucoup de questions ont été posées et les utilisateurs sont repartis rassurés, sereins ayant compris les tenants et les aboutissants du projet.

M. Goël tient à donner quelques explications au sujet de la planification financière de la commune (voir tableaux en annexe). Le budget 2016 est terminé et sera envoyé finalisé sous peu. Il estime important avant la séance de décembre lors de laquelle le budget sera adopté, d'avoir une transmission d'informations pour que les conseillers puissent comprendre quelques fluctuations dans les comptes communaux, qui sont dues principalement à des rentrées fiscales, pas forcément stables et pouvant être plutôt hautes ou plutôt basses. Il explique que le budget comprend un point important qui est celui de l'acompte sur la péréquation que donne le service des contributions du Canton qui permet d'établir un paiement de la péréquation tout au long de l'année. A savoir qu'il y a une année de décalage pour les montants à payer à cette péréquation. Si les impôts ne sont pas linéaires, il est toujours difficile d'avoir au moment du bouclage des comptes, des chiffres qui correspondent exactement à la planification financière. Sur les impôts il y a les recettes conjoncturelles qui sont les droits de mutation, les gains immobiliers et les successions sur lesquelles l'Etat prélève 50%, et les impôts frontaliers sur lesquels l'Etat prélève 30%, montants qui partent dans le compte de la facture sociale. Les impôts communaux sont à diviser par le taux de 59,5 et représentent un point d'impôt qui est la clef de voûte du système, c'est-à-dire que c'est sur ce point-là que sera finalisé ce qui sera payé à la facture sociale et à la péréquation. La valeur du point d'impôt divisée par le nombre d'habitants montre que la commune est considérée comme



«à revenu élevé» et paie un montant supplémentaire à la péréquation par un système d'écrêtage en payant à la facture sociale un prélèvement direct, ce qui fait que la valeur du point d'impôt écrêté permet de calculer la valeur de la facture sociale. La péréquation est quant à elle une caisse gérée par le Canton qui permet de redistribuer des montants à des communes qui ont de très faibles revenus. Sur l'ensemble du canton cela représente environ 600 mios ensuite redistribués en fonction d'une clef de répartition entre communes. Pour exemple à Rolle, sur le total de 25 mios d'impôts encaissés en 2013, 13 mios sont à verser au titre de la péréquation ce qui représente 38 points d'impôts et qui signifie que le solde pour la commune est de 12 mios environ pour la gestion des finances de la commune après prélèvements de la péréquation et de la facture sociale, c'est-à-dire à peu près la moitié des impôts encaissés.

2014, année déficitaire car grande fluctuation de l'encaissement des impôts des entreprises, et seulement 24 mios encaissés. La valeur du point d'impôt en 2014 est descendue, la valeur du point d'impôt/habitant est descendue également donc l'écrêtage était beaucoup plus bas. Cela implique que dans le décompte reçu presque une année plus tard, la péréquation est plus basse et le solde restant pour la commune est plus élevé (Fr. 600'000.- de plus à la fin de l'année). Ceci est dû à la valeur du point d'impôt car s'il baisse on rétrocède moins à la facture sociale et à la péréquation. Si le taux d'impôt est baissé de 4 points en passant de 59,5 à 55, environ 1 mio et demi de revenu imposable sera encaissé en moins, le point d'impôt aura toujours la même valeur et la même somme sera due à la péréquation. Sur le solde final il y aura 1 mio et demi en moins. Si le point d'impôt est augmenté de 4 points, 1 mio et demi sera encaissé, la même somme sera payée à la péréquation et il restera 1 mio de plus lorsque les décomptes seront faits.

En 2015 les nouvelles sont plutôt bonnes puisqu'une rentrée fiscale importante versée de façon rétroactive a été reçue au printemps. En 2015 les comptes seront donc très positifs avec une somme d'environ 39 mios de rentrées fiscales due aux personnes morales. La conséquence est qu'il faudra payer en écrêtage environ 5'600'000.- et que l'ensemble de la péréquation représentera 22 mios ce qui fait 42 points d'impôts. Il y aura donc probablement un «petit reste» de 17 mios pour les caisses de la commune. On s'aperçoit que les comptes présentés en 2014 ne correspondaient pas tout à fait à la réalité et que dans les comptes 2015 il faudra provisionner un montant d'environ 10 mios pour le rattrapage de la péréquation 2016. On voit que la fiscalité des personnes physiques, revenus sur les impôts et la fortune à Rolle est très stable, mais que celle des personnes morales est très fluctuante et qu'il est nécessaire d'avoir une fiscalité qui s'adapte.

4. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 75. Adoption du plan de quartier « Grandes-Buttes / Jardins. »

Le préavis sera traité par la commission d'urbanisme.

5. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 76: Préavis d'intention relatif au projet de fusion entre les communes de Rolle, Essertines-sur-Rolle et Tartegnin. (1^{er} membre : PLR rapporteur : Rose-Verts).

Les membres de la commission sont les suivants: M. R. Lecoultre, président; Mme L. Bermejo Dubois, rapporteur; Mmes M. Choulat Pugnale et J. Menamkat; MM. M. Deruaz, G. Micello et M. D. Savelli, membres.

La composition de la commission est adoptée à l'unanimité.

6. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 79: Projet de fusion entre l'ASPAIRE et L'ARAERE et sortie du but optionnel «Accueil de jour» de l'ARAS Nyon. (1^{er} membre : PLR rapporteur : Rose-Verts).

Les membres de la commission sont les suivants: M. M. Deruaz, président; M. C. Scaiola, rapporteur; Mme V. Schlup-Mantzouranis; MM. G. Micello, M. C. Hay, M. L. Haldimann et M. A. Petit, membres.

La composition de la commission est adoptée à l'unanimité.



7. Préavis No 69/11-16 – Fixation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021. Rapport de la commission – prise de décision.

Mme Schmutz, rapporteur de la commission, lit les conclusions du préavis puis celles du rapport amendé. La Présidente passe alors à la discussion sur le point 1, premier amendement.

M. Bréchon demande le vote à bulletins secrets sur tous les objets de ce point afin que les conseillers puissent s'exprimer en toute indépendance, et sa proposition est appuyée par plus de 5 conseillers.

Mme Bermejo Dubois demande à la Cofin et à la Municipalité s'il a été envisagé d'augmenter le pourcentage du taux de travail au vu du nombre d'heures supplémentaires important, plutôt que le salaire.

M. Goël confirme que la Municipalité a envisagé l'option de l'augmentation du temps de travail en passant de 40% à 50% pour les municipaux et de 60% à 70% pour le syndic. Au regard de leur expérience actuelle en tant que municipaux, ils ont pu prendre la mesure de la somme de travail pour la municipalité et de celle pour les associations intercommunales. Ces dernières prennent beaucoup de temps et d'énergie et ainsi que déjà dit, en 2014 il a été reversé à la commune environ Fr. 57'000.- ce qui représente 1'429 heures de travail pour l'ensemble de la Municipalité. Il leur a semblé judicieux de se dire de ne pas augmenter le temps de travail général mais de rétribuer à sa juste valeur le temps passé à la fois à la Municipalité et aux commissions. D'autant plus que les jetons de présence versés ne sont pas versés par la caisse communale mais par les associations. Bien sûr cela ne rentre pas dans le fonds de prévoyance ni les charges sociales et ce sont des montants nets. Si le temps de travail de la Municipalité est augmenté, il y aura plus de charges à payer. Cette présentation-là est bien le choix de la Municipalité.

La Présidente referme la discussion, fait relire l'amendement N° 1 proposé par la Cofin puis fait voter à bulletins secrets sur ce même amendement. Le résultat du vote est: oui, 30; non, 16; blancs, 2. L'amendement est accepté à la majorité.

La Présidente passe alors à la discussion sur le point 2, deuxième amendement.

M. Bréchon cite quelques chiffres, qui figurent dans le rapport de la Cogest, qui représentent le nombre de séances auxquelles les municipaux ont participé en 2014, à savoir un nombre de 747 séances pour un total de 1494 heures (à raison de 2 heures par séance). Il s'agit donc environ de 300 heures de travail par municipal non rétribuées. Tout ce travail effectué est bon pour la commune de Rolle et cela mérite le soutien des conseillers, entre autre par la restitution des jetons de présence. Les municipaux ont été pénalisés durant 5 ans et il faut éviter de faire perdurer cette situation. Il faut également être conscient du fait qu'ils font partie des comités de direction de ces associations qui sont des municipalités bis et il s'agit de deuxièmes mandats de municipaux. Il espère que les conseillers refuseront cet amendement.

M. Schatzmann évoque les démissions de leur fonction, parfois rapides, de certains municipaux de la région, ceci étant dû à la complexité des dossiers, à la participation requise aux toujours plus nombreuses associations régionales, aux conseils régionaux, impliquant un investissement en temps toujours plus important. L'époque où il suffisait d'un peu de bonne volonté, de beaucoup de bon sens et de quelques heures en dehors de son travail principal est révolue. Rolle a pour sa part échappé à ce flot de démissions prématurées et c'est bien ainsi. Néanmoins, les tâches dévolues à un municipal d'une petite ville en pleine évolution comme la nôtre Rolle ne vont sans doute pas se simplifier à l'avenir, au contraire. D'éventuelles fusions de commune viendront plutôt mettre un peu plus de pain sur la planche de la future municipalité. Si nous voulons que la fonction de municipal conserve une certaine attractivité et si nous voulons la rendre «occupable» par tout un chacun, il faut qu'elle soit un peu plus que juste convenablement rémunérée. En cette idée, les jetons de présence ressemblent au beurre qui rend les épinards plus goûteux et ils ont le mérite d'être attribués proportionnellement au travail fourni. Pour toutes ces raisons il engage les conseillers à refuser le deuxième amendement.

M. Paley explique que la Cofin a tenu ce type de discussion sur le «on travaille plus, on gagne plus» et plusieurs modalités ont été envisagées. D'après les chiffres mentionnés par M. Bréchon, il se demande si Mme Tecon travaille 7 x moins que Mme Byrne Garelli puisqu'elle participe à 7 x moins de séances. La conclusion de la Cofin a été de dire que les jetons de présence ne représentent pas le travail effectif car le travail se déroule également sur des chantiers ou lors de rendez-vous hors commissions régionales. De créer un pot commun à redistribuer a été envisagé mais comment attribuer les séances dans les



associations régionales pour que ce soit équitable envers chacun. Ce qui l'a personnellement fâché dans le préavis est le fait d'augmenter toutes les rétributions (fixe, jetons, primes en cash ou par un taux de 19% pour les retraités en plus de l'AVS et de la caisse de pension, ce qui est totalement contre le système et tout à fait antisocial, le système de prévoyance n'étant pas prévu dans ce sens-là). Il recommande d'accepter l'amendement.

M. Lecoultre a fait partie de la Cogest et lors de ce mandat a pu «cuisiner» les municipaux à plusieurs reprises et tous les membres ont été épatés du travail fourni, tant par sa qualité que par sa quantité. Il remarque que la Municipalité est également très appréciée dans les communes voisines. Il est donc surpris de voir de quelle façon la Cofin apprécie ces prestations et les récompense. Si les amendements sont acceptés, ce ne sera pas seulement les contribuables rollois qui devront être contents, mais tout le canton car une partie des jetons rendus à la commune filera dans la péréquation.

M. Deruaz désire rassurer M. Lecoultre puisque la péréquation est calculée en rapport avec les rentrées fiscales et pas par rapport aux dépenses; l'économie faite sur les salaires restera à Rolle. Il tient à remettre le débat à la place qu'il doit tenir, et si on regarde le travail effectué durant les quatre ans et demi écoulés, on reconnaît que les municipaux ont pour la plupart travaillé de manière exceptionnelle et énormément. Toutefois, aujourd'hui on ne vote pas une prime en rapport au travail effectué mais le salaire des 5 prochaines années. La somme globale qu'ont reçue les municipaux pour cette législature est un tout petit peu plus élevée que celle qu'ils ont reçue pour la législature précédente. Il précise qu'il ne s'agit pas de salaires mais d'indemnités; le rôle des municipaux est un rôle politique et la prime pour le travail effectué est donnée par les électeurs au moment des élections. Si l'amendement n'est pas accepté une énorme augmentation des indemnités sera donc approuvée, de l'ordre de 15%, et on voit bien que les discastères n'étant pas tous égaux en terme de masse de travail, en externe et en interne, il y a une certaine injustice. Mais surtout la gauche du Conseil propose de soustraire Fr. 57'000.- des charges sociales. C'est pour lui inadmissible d'imaginer que l'on puisse verser une somme sans passer par les charges sociales, c'est antisolidaire.

M. Echenard souligne qu'il ne reçoit pas de certificats de salaire annuels des diverses associations car ils sont libellés au nom de la commune de Rolle et c'est un montant net qui est versé à la commune donc pas un centime ne va aux charges sociales. Si l'argent lui était personnellement versé en tant que jetons de présence, il viendrait en augmentation de son revenu, un décompte salaire serait établi et le montant serait soumis aux impôts et aux charges sociales. Les Fr. 57'000.- mentionnés plus haut sont reversés nets à la commune de Rolle et y restent.

M. Bréchon répond à M. Deruaz que si l'on admet que l'amendement est refusé et que les jetons de présence restent propriété des municipaux, il faudrait aussi que l'on s'inquiète de ce qui a été économisé en charges sociales pour la Municipalité 2006-2011.

M. Hay pense que l'on s'égare au sujet des charges sociales et comme l'a dit le syndic ce revenu échapperait aux charges sociales s'il était reversé aux municipaux; c'est sur cette base-là qu'est intervenu M. Deruaz et à présent on entend le contraire dans les propos de la gauche. La vérité est un peu plus complexe, et si cette somme était reversée directement par les associations intercommunales, elle ne serait effectivement pas soumise aux charges sociales. C'est ainsi que cela se passe sauf pour les sommes dépassant un certain montant. Le problème n'est d'ailleurs pas vraiment là; la Cofin a remarqué que des disparités se remarquent nettement et il a été décidé, il y a quatre ans et demi, de les intégrer dans les indemnités perçues par les municipaux, les tâches extérieures à la commune faisant partie de leur mission. Evitons de revenir sur ce qui a été décidé à l'époque.

M. Goël complète en disant que lorsqu'il a parlé de charges sociales c'est par rapport à l'intervention de Mme Bermejo qui demandait pourquoi le temps de travail des municipaux n'avait pas été augmenté. Si le temps de travail est augmenté, les charges sociales le sont également et c'est une charge supplémentaire pour la commune. Les jetons de présence versés par les associations ne sont pas une charge pour la commune mais sont par contre déclarés aux impôts. Il faut cesser de s'étendre sur le sujet car depuis que le préavis a été déposé, il a entendu toutes sortes de remarques, et il aurait préféré une discussion plus accentuée sur le fond. A ce jour il peut dire que les jetons de présence représentent l'activité déployée dans les associations et leur Comité de direction où les budgets à gérer sont importants, de même que le travail qui en découle. Il est important que la commune de Rolle soit présente et joue un rôle de moteur. A savoir également que le nombre d'heures mentionné auparavant ne fait état que des heures de présence en ignorant les heures de préparation. Il se refuse à quémander de l'argent mais sait de quoi il parle et



connaît la masse de travail qui est en cause. Ce que les conseillers ne pourront pas retirer aux municipaux est la qualité du travail qui a été fourni par l'ensemble des municipaux, travail reconnu dans toutes les associations. Il éprouve personnellement un grand plaisir à travailler avec l'ensemble des communes, sait que les relations entre Rolle et les communes de plus petite taille sont excellentes, pour preuve les demandes de fusion qui ont été soumises. Quelle que soit l'issue du vote, la satisfaction de chaque municipal restera intacte. Pour terminer, il demande que ceux qui rendent leurs jetons de présence touchés lors de diverses séances leur jettent la première pierre.

M. Haldimann aimerait avoir l'avis de Mme Tecon au sujet des jetons de présence puisqu'il semble qu'elle soit celle qui participe le moins à des séances de conseils intercommunaux.

Mme Tecon dit que c'est selon la répartition des représentations dans les différentes associations intercommunales et avec certains discastères le travail est de plus ou moins longue haleine; pour sa part les séances dues aux pompiers ou à la protection civile ont pris nettement moins de temps que celles en relation avec la gestion de l'eau, des écoles, des bâtiments, etc., et cela ne lui pose aucun problème.

M. Schatzmann est un peu surpris d'avoir entendu M. Deruaz parler de la fonction de municipal comme étant éminemment politique et il pense qu'elle est avant tout une fonction au service de la communauté et ne devrait pas être éminemment politique. Il le rejoint dans ses propos au sujet des jetons qui ne sont pas une prime à la municipalité sortante mais concernent la municipalité future et ceux-ci ne sont pas le salaire de base mais seront distribués en fonction du travail fourni.

M. Deruaz n'est pas d'accord avec cette dernière phrase « les jetons ne sont pas le salaire » car pour lui la fonction de municipal englobe les représentations dans les associations intercommunales selon les statuts de ces associations qui sont votés par les Conseils. De son point de vue, l'indemnité du point 1 englobe le tout de la charge d'un municipal.

Mme Beck se dit que selon cette logique la commission des finances aurait pu proposer elle-même une augmentation du temps de travail des municipaux.

M. Micello n'estime pas que ce soit là le rôle de la commission des finances de proposer des modifications sur le fond à un préavis qui est soumis par la Municipalité. Il y a 18 mois, une discussion avec le syndic avait été entamée sur ce sujet et il avait alors suggéré qu'une discussion avec les chefs de groupes avant la fin de la législature aurait été souhaitable pour aborder cette thématique. Le travail n'a pas été fait dans ce sens, il y a simplement eu un préavis avec des éléments posés et fixés, et peut-être que la proposition sur le taux d'occupation aurait pu être entendue dans le cadre d'une telle discussion. La fonction de représentativité fait partie prenante du travail de municipal, et à Rolle les candidatures pour ces postes ne font pas défaut. Il ne semble donc pas que le système de rémunération pose problème. Le 13 décembre 2011 le Conseil votait l'augmentation des indemnités et la suppression des jetons de présence, ceci justement à cause de l'augmentation substantielle accordée; le point de la caisse de retraite avec des possibilités de reprendre en cash des primes versées était possible, et ce mécanisme avait amené ce même Conseil à considérer que les jetons de présence faisaient partie de la fonction et devaient revenir dans les caisses communales. On remet à présent en question ce qui a été discuté en début de législature; le travail prévu pour cette législature était annoncé, on savait quels seraient les grands projets à conduire durant ces 5 ans. Il invite les conseillers à accepter l'amendement de la commission des finances.

M. Paley revient sur l'amendement précédent qui a pu choquer avec le montant de Fr. 154'000.- pour un temps de travail à 100% car ce salaire est un montant difficile à atteindre pour tout un chacun et il doit dénoter de fortes compétences. Si la Cofin n'a pas voulu augmenter le taux de 40% c'est pour laisser la flexibilité à certains de travailler à 60%.

M. Bréchon répond à M. Micello que si ce n'est pas dans les compétences de la Cofin de proposer un autre pourcentage que celui indiqué dans le préavis, c'est par contre par exemple son rôle d'accepter au moins un des deux points revendiqués par la Municipalité, sachant qu'elle refuse tout en bloc. Il faut aussi se rappeler que la Municipalité 2006-2011 a touché ses jetons de présence, il est vrai sans déduction des charges sociales, et cela lui convenait bien à ce moment-là.

Mme Byrne Garelli réagit à l'intervention de M. Paley qui s'offusque du montant très élevé que sont les Fr. 154'000.- touchés par les municipaux, et lui demande s'il connaît beaucoup de personnes qui travaillent à 100% pour un salaire de 40%. Elle insiste ensuite sur la différence qu'il y a à siéger dans un conseil intercommunal et s'asseoir pour prendre des décisions, ou faire partie du Codir qui demande la préparation



de préavis, le suivi de chantiers, la mise en place de restructurations massives de certaines associations et assumer, comme le syndic, l'équivalent de 3 municipalités.

Mme Schmutz répond à M. Paley qu'elle a fait en sorte de trouver un compromis au sein de la Cofin en négociant ou les jetons de présence ou les salaires; elle s'est trouvée devant un bloc et un refus absolu et n'a pas pu négocier. Elle estime en outre qu'augmenter le temps de travail pour le même salaire est de l'exploitation. Tout travail mérite salaire et elle ne veut pas être complice d'une exploitation de l'homme par l'homme.

M. Deruaz revient un peu en arrière en rappelant que la municipalité de la législature précédente avait tenté un préavis devant le Conseil et l'a retiré au vu des discussions qu'il avait engendrées. Déjà à cette époque-là une partie du Conseil contestait le fait que les municipaux puissent conserver leurs jetons de présence. C'est sur ce point-là que l'ancienne municipalité avait retiré son préavis, ce débat a déjà eu lieu. Il revient sur l'intervention de Mme Schmutz et précise que les autres membres de la Cofin n'ont pas reçu de sa part de proposition d'amendement pour l'augmentation du temps de travail des municipaux.

M. Théodore estime que le retour en arrière de M. Deruaz n'est pas tout à fait exact car le préavis N° 96 / 2006-2011 qui traitait des indemnités de la Municipalité a été dans un premier temps présenté à la Cofin qui avait à ce moment-là l'habitude de tourner juste avec 4 ou 5 membres pour le quorum. Il y avait des comptes, des crédits complémentaires, des recours en matière d'impôts fonciers à gérer, donc une charge de travail importante. En recevant ce préavis en dernière minute avant la fin de la législature, la Cofin a signifié au municipal des finances de l'époque qu'il était impossible de valablement en discuter au vu de la charge de travail impliquée.

Mme Bermejo pose la question de savoir ce qu'est un jeton de présence et ce qu'est une présence dans une association intercommunale. Elle y répond en expliquant que c'est la représentation de Rolle, pas de la personne elle-même. Puisqu'il s'agit de la représentation de la commune, l'argent doit être versé à la commune et ensuite à la commune de décider ce qu'elle fait de cet argent. Derrière la personne qui représente la commune, il y a toutes les forces de travail de l'administration communale. Il est donc normal que les jetons de présence reviennent à la commune, tout en ayant une grande reconnaissance pour le travail effectué par les municipaux dans la représentation de la commune à l'extérieur. Les décisions importantes se prennent dans les associations et les municipaux y jouent des rôles-clefs. Comment les rétribuer... c'est difficile à dire mais certainement pas en donnant la totalité des jetons de présence à la personne qui se rend à la séance.

M. Scaiola trouve que le débat se polarise entre la gauche et la droite et a le sentiment que puisque la Municipalité est à majorité de gauche, la droite se doit de refuser les propositions qui la favorisent. Il a eu des discussions avec divers municipaux, très convaincants dans leurs justifications en rapport avec les jetons de présence, et il ne comprend pas que ce soir l'on ergote et discute sur ces points qui lui semblent être secondaires. Le travail a été effectué au long de 747 séances et il estime que l'argent des jetons doit revenir aux municipaux, d'autant plus qu'ils ne discutent pas pour eux-mêmes mais pour les prochains qui devront peut-être faire face à encore davantage de séances. Il est normal que tout ce travail soit rétribué.

Mme Byrne Garelli est effarée de la non-compréhension du travail d'un municipal qui se déplace dans les comités des associations. Premièrement, l'administration communale ne fournit aucune aide pour tout ce qui touche aux associations intercommunales: les préavis, les photocopies, les rapports sont fait et établis entièrement par les municipaux, sans soutien administratif du personnel communal. Ensuite, à la commune il n'y a pas de secrétaire personnelle pour effectuer quelque tâche administrative que ce soit. Le personnel communal est au service de la population mais pas à celui des municipaux.

M. Rigolet signale que le dialogue gauche-droite est en train de partir dans tous les sens et propose de passer au vote.

M. Nicolo est surpris de la tournure des discussions car il se représente tout le travail des municipaux qui est remarquable et qui mérite un salaire en conséquence. Il n'y a effectivement pas de problème pour trouver des candidats à la Municipalité mais il faut prendre garde à trouver des candidats compétents, capables de travailler aussi bien que les actuels municipaux. Dans le privé les salaires sont plus élevés et les personnes compétentes ne veulent pas forcément se dévouer pour une commune. Il faut préserver l'intérêt de la fonction pour y attirer des personnes compétentes.



La Présidente referme la discussion, fait relire l'amendement N° 2 proposé par la Cofin puis fait voter à bulletins secrets sur ce même amendement. Le résultat du vote est: oui, 24; non, 22; blancs, 2. L'amendement est accepté à la majorité.

La Présidente passe alors à la discussion sur le point 3 et la referme aussitôt.
Le résultat du vote est que le point 3 est accepté à la majorité.

La Présidente passe alors à la discussion sur le point 4, troisième amendement, et la referme aussitôt. Elle fait relire l'amendement N° 3 proposé par la Cofin puis fait voter à bulletins secrets sur ce même amendement. Le résultat du vote est: oui, 37; non, 6; blancs, 5. L'amendement est accepté à la majorité.

La Présidente peut à présent ouvrir la discussion sur le fond du préavis.

M. Bréchon, au vu des propositions et des discussions qu'il a entendues ce soir, croit comprendre que nombre de conseillers sont insatisfaits de la façon dont le préavis a été présenté et il leur suggère de refuser les conclusions amendées du préavis afin que la Municipalité revienne devant le Conseil avec un préavis revu et corrigé.

La Présidente passe au vote sur le fond du préavis amendé dont le résultat est qu'il est accepté à la majorité par : oui, 25; non, 23; blancs, 0.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- Vu le préavis **amendé** de la Municipalité du 6 juillet 2015,
- Entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. De fixer les indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021 à raison de :
 - CHF 80'790.- pour le syndic, représentant une activité (taux de rémunération) de 60%
 - CHF 53'860.- pour chacun des 4 municipaux, représentant une activité (taux de rémunération) de 40%
2. Que les jetons de présence et indemnités des associations régionales et intercommunales reçus par les membres de l'Exécutif soient versés dans la caisse communale
3. De fixer le montant forfaitaire de CHF 1'200.- par année pour les frais de téléphone.
4. Que les membres de l'Exécutif communal âgés de moins de 70 ans doivent s'affilier à une caisse de pension aux mêmes conditions que celles réservées au personnel communal

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 10 novembre 2015.

8 Préavis No 72/11-16 – Affaires du personnel, modification de taux d'activité au service culturel. Rapport de la commission – prise de décision.

Mme Petitpierre rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport de la commission.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

M. Paley se demande s'il est utile de rattacher aux postes en question les personnes concernées et nominativement citées car lorsqu'elles quitteront la commune, est-ce que le pourcentage sera perdu ou pas?



M. Schatzmann explique que cette question a été relevée au sein de la commission ad hoc qui a décidé de reprendre les termes du préavis lui-même.

La Présidente ferme la discussion sur le fond et passe au vote sur le préavis qui est accepté à la majorité.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- Vu le préavis de la Municipalité du 9 septembre 2015,
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'approuver une augmentation du taux d'activité de 20% de Mme Mary-José Martinet, secrétaire à l'événementiel, qui passe de 60% à 80%.
2. D'approuver une augmentation du taux d'activité de 20% de M. Stephan Dumartheray le portant de 80 à 100% comme responsable des manifestations (à 70%) et responsable technique du Casino Théâtre (30%).
3. D'inscrire la charge salariale supplémentaire inhérente à l'augmentation globale de ces 2 postes (0.4 ETP) au budget 2016 dans les comptes N° 1525.3011 « traitements ».

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 10 novembre 2015.

9. Préavis No 74/11-16 – Demande d'un crédit de construction pour l'assainissement du chauffage et de la production d'eau chaude sanitaire du bâtiment Grand-Rue 43 à Rolle. Rapport de la commission – prise de décision.

M. Petit, président de la commission, lit les conclusions du rapport de la commission. La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

M. Lecoultré souligne qu'en page 2 la commission émet le vœu «que le prix des loyers comprenne une part adéquate pour la maintenance des installations à affecter à un fonds de rénovation nouvellement créé ou à défaut, au fonds de réserve pour investissements futurs». Il trouve ce vœu particulièrement pertinent et l'approuve entièrement.

M. Hay trouve piquant que l'on autorise la Municipalité à emprunter auprès d'un établissement bancaire (avec paiement d'intérêts négatifs) alors qu'apparemment elle dispose de liquidités. Contrairement à ce que dit M. Lecoultré, si on crée ce fonds de réserve il serait utilisé et on ne peut pas gérer des immeubles comme propriétaire quand on est une collectivité publique plutôt qu'une entreprise privée.

Mme Bermejo Dubois salue les choix écologiques qui seront mis en pratique dans la commune.

M. Théodore rebondit sur les propos de M. Hay et stipule qu'il est tout à fait possible de faire des amortissements extraordinaires si les liquidités le permettent.

La Présidente ferme la discussion sur le fond et passe au vote sur le préavis qui est accepté à la majorité.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- Vu le préavis de la Municipalité du 9 septembre 2015,
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide



1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de construction d'au maximum Fr. 205'000.- pour la réalisation des travaux d'assainissement du chauffage et de l'ECS du bâtiment Grand-Rue 43 à Rolle, auquel seront déduites les subventions qui seraient obtenues.
2. D'autoriser la Municipalité à contracter un crédit de Fr. 205'000.- à cette fin, auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses, à imputer sur le compte N° 9123.05 « assainissement du chauffage et de l'ECS du bâtiment Grand-Rue 43 à Rolle ».

D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 10 ans

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 10 novembre 2015

10. Associations intercommunales – Nouvelles.

M. Lecoultré s'exprime au sujet de la séance du Conseil intercommunal de l'AIER du 5 novembre 2015. Le Conseil a voté le budget d'exploitation de la station pour 2016. Une nouvelle loi oblige toutes les STEP utilisées par 24'000 personnes et plus, à se doter de nouveaux filtres contre les nitrates et les micropolluants. D'autre part l'Etat pousse toute la région à se brancher sur une seule STEP régionale qui pourrait être construite à Allaman. A la demande du comité directeur, MM. Rubin et Hirsbrunner ont présenté une étude fondée sur les données de l'actualité pour étayer une décision intelligente concernant Rolle. Il faut tenir compte de 4 facteurs au moins : la loi, la technique, la géographie, le financement.

La loi: la Confédération va prélever Fr. 9.- par habitant dès l'année prochaine, mais cela servira uniquement pour les STEP traitant les eaux usées de 24'000 personnes et plus (Rolle compte 16'000 usagers). Cela signifie que les rollois paieront mais n'obtiendront rien en retour, leur pollution compte pour beurre. Selon les calculs cantonaux, une STEP régionale à Allaman couvrirait les besoins de plus de 24'000 habitants et serait donc subsidiée (à noter que la Confédération ne tient compte que des habitants et pas du tout des industries et autres activités souvent beaucoup plus polluantes qu'une famille). Toujours selon la loi l'AIER qui sert actuellement moins de 24'000 habitants n'a pas besoin de se mettre à jour; cette discrimination va-t-elle durer longtemps?

Technique: selon les calculs des experts, pour continuer à fonctionner seule en se mettant à jour, l'AIER devra agrandir les installations rolloises en achetant un terrain voisin de la STEP et construire de nouveaux bâtiments avec de nouveaux filtres. Pour profiter d'Allaman, il faudra bien sûr construire une conduite adéquate le long du rivage lémanique.

Géographie: aucun terrain n'a encore été désigné ni surtout acquis pour construire à Allaman. Toutes sortes d'obstacles écologiques et autres en compliquent la réalisation.

Financement: pour se moderniser, la STEP rolloise devra dépenser bien des millions ces prochaines années, sinon elle devra participer aux 92 millions actuellement estimés pour la construction de la STEP d'Allaman et des conduites pour y pomper les eaux usées rolloises. Il faut savoir qu'aujourd'hui les exigences varient encore, et rarement dans le sens d'une diminution des coûts.

Il est donc encore impossible de décider quoi que ce soit sur l'avenir de l'épuration. Politiques et techniciens continuent à étudier toutes les faces du problème.

M. Fluhr résume la dernière séance du Conseil intercommunal de l'ASPAIRE dont le point essentiel fut le préavis concernant le Martinet E et sa cuisine de production. Ce bâtiment avait été évoqué lors d'un Conseil rollois il y a environ 3 ans, évalué alors à un montant de l'ordre de Fr. 3'500'000.-, alors que le préavis a soumis un budget définitif de Sfr. 5'490'000.-. Un accroissement donc colossal pour le même objet avec les mêmes caractéristiques, ce qui a amené M. Fluhr à poser un certain nombre de questions aux entreprises présentes. Dans la somme d'un million et demi destiné uniquement à des expertises des préavis des différentes entreprises, il est surprenant de constater que la plupart des entreprises intervenant sur le chantier ont facturé séparément des honoraires, et qu'il faut ajouter à cela Fr. 150'000.- d'honoraires déjà versés quand les études ont été faites au niveau de la commune. Ce qui importe c'est qu'au final ce bâtiment doit absolument exister dans les meilleurs délais ce qui a fait que le préavis a été voté et approuvé. Il relève que les conseillers sont appelés à voter des budgets, parfois modestes et parfois conséquents, et il estime que cela nécessite une sorte de devoir moral de le faire en toute connaissance de cause et avec vigilance.



11. Propositions individuelles et divers.

M. Deruaz, au sujet des associations intercommunales, demande au Syndic si l'on sait quand les statuts du Conseil Régional seront déposés devant le Conseil puisque la commission qui a travaillé sur la première version devra se remettre au travail à ce moment-là.

M. Goël note que les remarques faites par les diverses commissions des communes du district à propos des statuts ont été discutées, que d'aucunes ont été prises en compte et ces statuts ont été adoptés par le Conseil Intercommunal lors de sa dernière séance. Ces statuts sont finalisés et seront soumis aux Conseils qui ne pourront que les accepter ou les refuser, pas les amender. Ils devront d'ailleurs être acceptés par l'ensemble des Conseils pour être avalisés.

M. Davies demande à M. Echenard si des amendes seront infligées aux véhicules parqués en sens contraire à la circulation le long de la Grand Rue.

M. Echenard, qui s'est renseigné auprès de la Sécurité publique et de la gendarmerie informe que la Sécurité publique n'a pas autorité pour amender ce type de parquage. Pour la sécurité routière si on parle d'une route à faible trafic le parquage est autorisé dans les 2 sens, mais la Grand Rue ne peut être considérée comme une route à faible trafic. Donc, selon la LCR, on n'a pas le droit de parquer à contresens. Si la gendarmerie veut remplir les caisses de l'Etat de Vaud, elle peut le faire. En cas d'accident ou de problème en lien avec la sécurité routière, la gendarmerie viendra constater le parquage et les torts seront alors à charge du «mauvais parqueur».

M. Fluhr, qui a assisté la semaine précédente à une présentation de Mme Byrne Garelli au sujet du Port Ouest, tient à relever son haut niveau de préparation pour cette présentation; la salle était comble et la qualité des informations fournies a contribué à clarifier ce dossier. Il l'en remercie.

M. Hay remercie la Municipalité pour la place des Petits Sapins qui a à présent retrouvé son allure sans les portacabines.

Mme Byrne Garelli rappelle qu'elle avait pris l'engagement d'enlever ces portacabines en 2015, engagement qu'elle a effectivement tenu.

M. Petit revient sur le conseil de novembre 2014 lors duquel la Municipalité informait de l'impossibilité d'organiser la Fête de l'Avent à Rolle. Selon l'explication reçue pour cette fête rassembleuse qui rencontre un réel succès, on ne pouvait cette année-là pas en garantir la réussite. Il pensait donc que le millésime 2015 n'en serait que plus beau, les travaux étant terminés. Quelle ne fut pas sa surprise d'apprendre qu'en 2015 non plus la Fête de l'Avent n'aurait pas lieu, cette fois-ci pour des raisons financières et de surcharge de travail pour la voirie et la police municipale. Au moment où les commerçants rêvent du retour de leur clientèle perdue, il serait un juste retour que les élus de cette ville leur donnent le signal qu'ils ne sont pas seuls. Il lui semble primordial que cette fête ait lieu sous la forme d'une vraie fête et non d'une simple nocturne car la fin de l'année est une part importante du chiffre d'affaires annuel des commerçants. Il émet donc le vœu que la Municipalité étudie la possibilité d'autoriser la demande faite par les autorités du Grec pour l'ouverture des commerces le dimanche 13 décembre ainsi que d'offrir le stationnement en ville de Rolle durant le mois de décembre.

M. Mivelaz pense qu'une partie des commerçants seraient prêts à prendre à leur charge une partie des coûts associés à la Fête afin de soulager financièrement la Municipalité. Au lieu de partir sur un concept XL de la Fête, les commerçants pourraient se satisfaire d'une interdiction de circuler dans la Grand Rue.

Mme Tecon souligne que la Municipalité doit respecter son budget des manifestations, et les conseillers sont bien placés pour en savoir quelque chose. A la demande, justifiée, des commerçants, il a été organisé l'inauguration de la Grand Rue le 12 septembre dernier avec le renfort de la police et de la voirie, mais cela ne correspondait pas au choix de la Municipalité qui avait privilégié un événement au printemps 2016 dans une Grand Rue définitivement terminée avec des installations de chantier évacuées. Une fête de l'Avent était prévue au tout début décembre, comme chaque année, un peu pour les commerçants et aussi pour lancer les illuminations de la Ville. Sont arrivées ensuite diverses demandes des commerçants en relation avec ce qu'ils avaient envie d'organiser. Ces propositions ont été discutées et finalement les commerçants ont décidé que le 3 décembre ils ne voulaient rien organiser mais que le dimanche 13 décembre ils avaient l'intention de prévoir une ouverture entre 13h et 17h. La police sera à disposition afin que les trottoirs soient libérés. Il y aura d'ailleurs d'autres animations envisagées par les commerçants.



Elle rappelle que la Municipalité est derrière les commerçants pour les soutenir mais qu'elle a des budgets à respecter, qu'elle doit des comptes au législatif et qu'elle y prend garde. Chaque fête, lors de laquelle la Grand Rue est bouclée, où une signalisation est mise en place, correspond à de grosses infrastructures et demande également de la sécurité privée et toute une logistique beaucoup plus importante qu'une simple pose de panneaux, de même que le travail du personnel communal qui doit ensuite reprendre ses heures supplémentaires.

La Présidente clôt la séance à 22h22 et donne rendez-vous aux conseillers le 8 décembre à 19h00.

Au nom du Conseil communal

Pascale VOLLENWEIDER
Présidente



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire